

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 29 juillet 2021 à 19h*

### Nombre de Conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 6
- Votants : 6

*L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOUTTEMY Guillaume, Maire.*

***Date de la convocation :***  
*23 juillet 2021*

**Présents :** Guillaume BOUTTEMY, Virginie SAILLARD, Nicolas HEILLI, Emilie MILLOT, Roméo FRANCHINI, Gilles MAILLARD

***Date d'affichage :***  
*30 juillet 2021*

**Absents excusés :** David CHAPELLE, Anna MORETTI, David RICHARDET, Serge COI

**Secrétaire de séance :** Virginie SAILLARD

---

### ***041 2021 LOTISSEMENT : BORNAGE DE NOUVELLES PARCELLES ET RACCORDEMENT EAUX USEES***

Le Maire expose aux conseillers que des personnes sont intéressées par les parcelles restant à vendre au lotissement. Elles souhaitent néanmoins des parcelles plus petites que celles prévues en début de projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à contacter la société Jamey pour procéder aux bornages des nouvelles parcelles
- Autorise le Maire à faire procéder à la viabilisation et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

### ***042 2021 PRET DES BARNUMS COMMUNAUX***

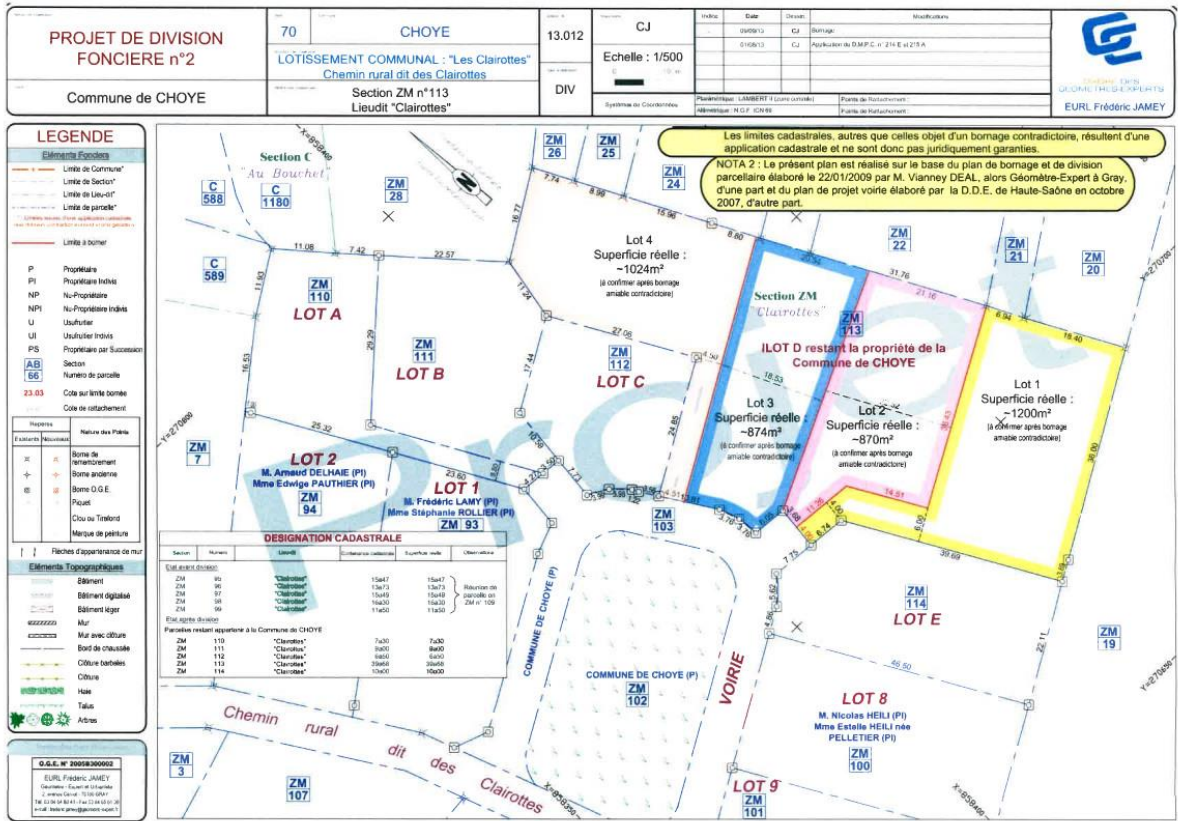
Suite à l'acquisition de barnums par la commune, le Conseil municipal décide à l'unanimité de mettre ce matériel gratuitement à disposition des habitants et associations de la commune.

Une caution de 1 000.00€, couvrant leur prix de rachat, sera sollicitée à la réservation, ainsi qu'une attestation d'assurance et un contrat de prêt selon le modèle joint. Ce contrat de prêt en mentionne les responsables communaux : Benoit LIGER, et David GARNIER, à joindre avant tout emprunt afin d'effectuer l'état des lieux avant et après la mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus mentionnés.  
 Pour extrait conforme,  
 Le Maire,